

La nouvelle ordonnance de formation des graphistes entrée en vigueur à la rentrée 2023 a entraîné un changement au niveau de l'enseignement à l'ëracom. Nous sommes entrés dans le système BYOD - Bring your own device

QU'EST-CE QUE LE BYOD ?

Cet acronyme décrit le fait que les élèves apportent leurs propres ordinateurs à l'école où ils seront utilisés comme un moyen d'apprentissage. Il signifie en anglais "Bring your own device" et est généralement traduit en français par l'acronyme "AVEC - apportez votre équipement personnel de communication".

L'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de graphistes avec certificat fédéral de capacité (CFC) pour la rentrée 2023 coïncide donc avec l'application de ce principe à l'école romande d'arts et de communication (ëracom) de Lausanne.

QUELS AVANTAGES SONT ATTENDUS ?

L'ordinateur portable personnel doit servir d'outil de travail pendant et entre les cours, principalement pour l'apprentissage de l'utilisation de l'environnement Apple_ ainsi que des logiciels Adobe_ et vient compléter l'usage de ces derniers à l'entreprise formatrice. Les apprenti·e·s sont préparé·e·s aux futures exigences du métier pendant toute leur formation. Dans ce contexte, l'utilisation d'un ordinateur personnel devient un paramètre essentiel en formation professionnelle.

L'utilisation associée des médias numériques favorise non seulement l'acquisition de compétences numériques, mais enrichit aussi l'enseignement, contribue à faciliter la collaboration entre les apprenant·e·s et les enseignant·e·s et offre des possibilités supplémentaires d'apprentissage individualisé.

QUI ASSUME LES COÛTS ?

L'ordinateur est la propriété de l'élève et est à sa charge. Les logiciels de la Creative Suite Adobe_ (Adobe_ Illustrator - Adobe_ Photoshop - Adobe_ InDesign - Adobe_ Acrobat) sont fournis par l'ëracom avec des conditions d'utilisation (productions à des fins commerciales interdites).

Le contrat d'apprentissage peut contenir des dispositions individuelles concernant le coût du matériel de cours et/ou des outils professionnels. Ainsi, l'entreprise formatrice peut s'engager à payer tout ou partie du prix d'achat du matériel. S'il n'y a rien dans le contrat d'apprentissage, une prise en charge correspondante des coûts par l'entreprise de formation est volontaire, ce qui signifie que la gestion habituelle dans l'entreprise peut également fournir des informations sur la prise en charge des coûts.

QUE FAIRE AVANT LE DEBUT DU SEMESTRE ?

Avant votre première journée de cours, vous devrez avoir acheté votre ordinateur et l'avoir configuré pour une utilisation personnelle (adresse courriel personnelle, wifi de votre domicile, ...).

Une période d'installation est prévue à l'ëracom pour configurer votre ordinateur pour une utilisation au sein de l'école professionnelle. Les informations de connexion pour le réseau de l'ëracom, Office 365 et la directive informatique vous seront fournies au début de votre formation.

Le service informatique de l'ëracom assure uniquement le support des services qu'il offre. À cet égard, aucun support ne sera offert pour des problématiques liées à l'usage de l'ordinateur hors du périmètre scolaire.

Enregistrements sonores, photographies et enregistrements vidéo

Les apprenti·e·s de l'ëracom sont soumis à la Loi sur la protection des données personnelles*. Ainsi, aucun enregistrement sonore, aucune photographie, ni aucun enregistrement vidéo ne sera autorisé à moins d'obtenir le consentement des personnes ou du groupe concerné, ou qu'une loi ou un intérêt prépondérant privé ou public ne constitue un motif justificatif.

* Art. 12 et 13 LPD (cf page 2 de ce document) ; la LPD complète l'Art. 28 du Code civil suisse.

EQUIPEMENT BYOD RECOMMANDE

Chaque élève doit être muni-e à la rentrée d'un ordinateur portable conforme aux exigences ci-dessous. Nous vous conseillons de prolonger la garantie (AppleCare) à trois ans et de passer commande au plus vite (attention au délai de livraison).

Configuration recommandée

- MacBook Pro 14" ou 16"
- Puce M5 Pro ou équivalent supérieur
- 48 Go de mémoire unifiée minimum
- SSD interne 2 To minimum

L'achat d'un ordinateur Apple encore équipé de processeur Intel n'est pas idéal.

L'achat d'une souris et d'un clavier externe est recommandé, mais n'est pas obligatoire.

L'acquisition d'un adaptateur pour différentes connectiques de périphérique sera à prévoir dans un second temps.